



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Modification de la grille des spécifications des usages – zone Cc 54-06**

La grille de spécifications des usages jointe en annexe 2 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée par l'ajout d'un point noir « ● » à la ligne « C-8 Débits de boissons » afférente à la zone Cc 54-06.

Adopté le 20 août 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 SEPTEMBRE 2007